



Compte rendu du Conseil municipal du 01 avril 2022

Présents : ANTOINE Kévin, COLOMBIÉ Nathalie, ECKERT Philippe, GUIGON Patrice, LAFOUGE Isabelle, LOYNET Christophe, MALSOT Florence, NICOLAS Séverine, PETIT Olivier, PETITOT Eric, PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie, TISSERAND Pascal, VON-ARBOURG Jean-Philippe.

Absente : RANÇON Géraldine (a donné pouvoir à COLOMBIÉ Nathalie)

Secrétaire de séance : ECKERT Philippe.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2022,
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2021,
- 3- Vote du Compte Administratif 2021,
- 4- Affectation du résultat 2021,
- 5- Vote du Budget Primitif 2022,
- 6- Vote des Taxes,
- 7- Don de cartes avantages jeunes,
- 8- Vote des subventions aux associations,
- 9- Demande de prêt, choix de la banque,
- 10- Demande de prêt relais à court terme, choix de la banque,
- 11- Questions diverses.

1-Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2022,

Madame le Maire rappelle les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2022. Après en avoir pris acte, les conseillers approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2- Approbation du Compte de Gestion 2021,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 dressé par Madame Cathy MEYER, Inspectrice des finances publiques, il est identique au Compte Administratif de la Mairie.

3- Vote du Compte Administratif 2021,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice GUIGON, approuve le compte administratif 2021 qui se solde par un excédent global de 448 025.27 € à 13 voix pour. Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

4- Affectation du résultat 2021,

Tenant compte des résultats antérieurs reportés et du résultat de l'exercice, le résultat à affecter est de 292 839.51€.

Le solde d'exécution d'investissement est de 155 185.76€.

Il convient donc de procéder à l'affectation de la manière suivante :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0 €

- Report en fonctionnement R002 : 292 839.51 €

5- Vote du Budget Primitif 2022.

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2022, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 suivant :

- Dépenses de fonctionnement :	637 290 €
- Recettes de fonctionnement :	637 290 €
- Dépenses d'investissement :	1 205 718 €
- Recettes d'investissement :	1 205 718 €

6- Vote des Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer, pour 2022, les taux suivants :

Foncier bâti : 26.83%

Foncier non bâti : 43.87%

Les taux 2022 restent inchangés pour la commune.

7-Dons de « cartes avantages jeunes ».

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » en les offrant aux adolescents de 15 à 20 ans ainsi qu'aux plus de 20 ans justifiant de leur scolarité. Les demandes sont à faire en Mairie avant le 13 juillet 2022.

8- Vote des subventions aux associations.

Après consultation des comptes de gestions, des comptes rendus d'activités et des besoins transmis par les associations locales, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2022 :

T'Chaparre	500 €
Club des Chaperottes :	500 €
Les Chats P'Lotis	500 €
Association l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien :	20 €
ACCA :	600 €
Prévention Routière :	50 €
Zébulons :	300 €
Croix rouge française (délégation Belfort) :	50 €
Les Amis de l'hôpital	100 €
Terre Fraternité	100 €
Souvenir Français	100 €
Anciens Combattants U.N.C. de CHAUX	100 €
Tennis Club	500 €

9- Demande de prêt, choix de la banque.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour financer les travaux de la boucle villageoise, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de contracter, auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * Montant : 600 000 €
- * Durée : 20 ans
- * Taux fixe : 1.190 %
- * Périodicité : Annuelle
- * Frais de dossier : 400 €

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

10- Demande de prêt relais à court terme, choix de la banque,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour compenser le temps d'attente du reversement de la TVA pour les travaux de la boucle villageoise, il est opportun de recourir à un prêt relais à court terme.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de contracter, auprès de la Banque Populaire Franche-Comté, un prêt relais à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * Montant : 1 210 080 €
- * Durée : 24 mois
- * Taux fixe : 0.420 %
- * Frais de dossier : 300 €

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11- Questions diverses.

- La commune désire acquérir la Licence IV proposée à 5 000 € par Monsieur Josselin CARITEY.

- Madame Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE présente les modifications statutaires de la CCVS, le Conseil Municipal les valide à l'unanimité.

- Monsieur Kévin ANTOINE fait part de la réunion, à laquelle il a assisté en présence de notre agent communal, des représentants de l'ONF, et des élus des communes de Giromagny et Auxelles-Haut, destinée à trouver un accord sur les frais d'entretien de la desserte forestière de Giromagny.

Depuis quelques années, Lachapelle-sous-Chaux ne participe pas financièrement. La desserte employée par la commune est de 3.280 km.

Les modalités de participation financière sont à définir. Une première réflexion du Conseil Municipal valide un calcul au prorata des volumes de bois sortis.

L'ordre du jour est épuisé à 21h45

Le secrétaire de séance Philippe ECKERT